

Valorisation des ressources aquifères non potables

Fiche n° 8

Priorité : Lot 2

1. Description du projet

Le territoire de Rochefort compte, notamment parmi son petit patrimoine (voir fiche 13 du lot 2), un nombre important de points de distribution d'eau (pompages fermiers...) localisés dans les centres des différents villages, sous la forme de pompes et de fontaines (8 pompes à Ry de Vachaux et Mont-Gauthier). Il s'agit ici, de reconditionner cet ensemble particulier de pompes et de fontaines, non d'un point de vue touristique, mais d'un point de vue utilitaire à dimensions tant sociales qu'écologiques.

Ce reconditionnement nécessite les opérations suivantes :

RECENSEMENT

La réactivation de ces points d'eau nécessite leur préalable recensement, localisation et répartition sur le territoire rochefortois (voir ce qui est déjà recensé dans l'inventaire photographique de M. Y. Rolin) :

- Recensement des pompes et des fontaines ;
- Evaluation de leurs caractéristiques patrimoniales ;
- Evaluation de leur état fonctionnel.

RECONDITIONNEMENT

La répartition de ces points d'eau sur le territoire de l'entité, en fonction de leur état de fonctionnement, engendre le reconditionnement / et la remise en marche de certains d'entre eux :

- Reconditionnement d'au moins un point d'eau par village :
 - Restauration patrimoniale ;
 - Remise en état de fonctionner.
- Installation de nouvelles pompes dans les villages où cela s'avère nécessaire.

2. Justification du projet *(par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)*

La commune de Rochefort recouvre deux masses d'eau souterraine (les calcaires et grès du Condroz et les calcaires et grès de la Calestienne et de la Famenne).

Sur le territoire, le SPW recense 139 captages dont 15 sont consacrés à la distribution publique d'eau (dont seulement 10 en activité). Une multitude de pompes non utilisées ou désactivées –car ne fournissant pas d'eau potable– pourraient être mise à profit à des fins non alimentaire (nourrissage d'animaux, arrosage des jardins, nettoyage des voitures...) et engendreraient à terme de substantielles économies d'eau potable.

Par ailleurs, le recours récurrent à ces points d'eau villageois contribuerait à restaurer la convivialité et la cohésion sociale dans l'espace public rural.



3. Lien avec la stratégie du PCDR (*enjeux, défis, objectifs...*)

En 2030...											
Défi 1 : Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				Défi 2 : Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			Défi 3 : Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			Défi 4 : Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

3.1/ Développer la coordination et les initiatives en faveur de la nature et des cours d'eau et réduire les pressions sur l'environnement.

4.1/ Mettre en place des initiatives pour les différentes tranches d'âges (*viser à mieux accompagner les aînés, développer les services d'accueil et /ou garde de la petite enfance : 0-3 ans...*), avec une attention accrue et spécifique envers les jeunes.

4.2/ Favoriser la participation citoyenne et le bénévolat (*infrastructures et équipements, soutien aux associations...*).

4. Impacts du projet sur le développement durable (*impacts positifs et négatifs*)

Environnement	Social et culturel	Economique
<ul style="list-style-type: none"> - Encourage une consommation à faible impact environnemental ; - Peut générer une utilisation non responsable du fait du libre accès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Provoque des lieux de rencontre implicite et induit une cohésion sociale voire les prémices d'une solidarité de voisinage ; - Encourage les rencontres conviviales et les échanges intergénérationnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut tendre à la responsabilisation des modes de consommation locale ; - Limite le gaspillage d'eau potable.

5. Localisation et statut

La localisation concerne l'échelle de la commune.

Statut au Plan de Secteur : Dans les différentes parties du territoire (à déterminer) mais de préférence dans les centres villageois (zone d'habitat à caractère rural).

Statut de propriété : Espace public, voirie (propriété communale).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

La commune de Rochefort, CLDR, Contrat de rivière, les habitants et les comités de village, la CLDR, La Région Wallonne...

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
 - La qualité patrimoniale des pompes et fontaines ;
 - Le gestionnaire des eaux émanant de ces pompes et fontaines (SWDE/SPDE).
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - Un relevé du patrimoine –à compléter– a déjà été réalisé lors de l’ODR précédente.
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d’organisation des espaces...) ;
 - Etabli en fonction du relevé préalable ;
 - Remise en état/en valeur d’un point d’eau par village.
- Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - Réalisation d’un recensement patrimonial et fonctionnel préalable ;
 - Choix des points d’eaux à réactiver en fonction de la répartition sur l’entité ;
 - Choix d’un fontainier pour le reconditionnement des points d’eau à réactiver ;
 - Réalisation des travaux :
 - Reconditionnement des points d’eaux existants ;
 - Création de nouveaux points d’eau.
 - Communication dans les villages pour promouvoir le recours aux points d’eau réactivés ;
 - Evaluation par les comités villageois ;
- Démarches administratives à réaliser ;

Concertation le cas échéant avec le service des Monuments et Sites.
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé
 - Suivi par la commune et évaluation par les habitants (utilisation, consommation, dégradations, économies réalisées chez un utilisateur pilote...) ;
 - Veiller à ne pas dénaturer l’aspect patrimonial des pompes existante lors de la remise en état de celles-ci ;
 - Veiller à sécuriser les lieux (certains puits sont profonds), de mettre en place un dispositif de pompage efficace et de préciser que l’eau n’est pas potable.



8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Reconditionnement d'au moins 5 points d'eau dans différents villages de l'entité.	5.	Commune.

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'utilisateurs ayant recours à ces points d'eau.	Au moins 10 par mois par village en saison estivale.	Commune.

Annexes

/

Fiche projet 8 : Ressources aquifères non potables (installation de pompes dans les villages pour limiter la consommation inutile d'eau potable)